

## Délibération N° 2025-12-17-P

Modification de la délibération n° 2025-03-23-P du 13 mars 2025 portant mise à jour des effectifs affectés à la Direction études, méthodes et évaluation des politiques publiques : ouverture de deux postes de Chargé.e d'évaluation au cadres d'emplois des attachés territoriaux

## Département du Val-de-Marne

### Arrondissement de Nogent-sur-Marne

Nombre de membres composant	
Le Conseil Municipal .....	45
Membres en exercice .....	45
Présent.e.s ou représenté.e.s à la séance.....	43
Absent.e.s .....	2

## SÉANCE DU 18 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le **dix-huit**, les membres composant le Conseil municipal de la Commune de Fontenay-sous-Bois, dûment convoqués le **onze décembre**, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Philippe GAUTRAIS, Maire**.

### ÉTAIENT PRÉSENT.E.S

M.GAUTRAIS, M. CORNELIS, Mme FENASSE, M. SEYE, M. LACHELACHE(arrivé point 6), Mme NIAKHATE, M. MORA, Mme LELU, M. DAMIANI, M. GUENICHE, Mme NAIT-BAHLOUL, M. ORJEBIN, Mme BOUHADA, Mme CHARDIN, M. BRUNET, Mme MAFFRE-BOUCLET, M. MALLERIN, Mme GAUTHIER, M. CLERGET, M. LEBLANC, Mme GARNIER, M. MULLER, M. BATTAL, Mme SAINT GAL, M. RISPAL( arrivé point 9), M. NOMBO POATY(arrivé point 4), Mme TRANCART, M. KEITA ( arrivé point 6), M. FOURESTIER, Mme CHAMBRE-MARTIN, M. MATHIEU, M. BERTRAND, Mme LAROQUE, Mme CAZALS, M. TARGUI (arrivé point 14), Mme CACAIS-BARANGER,

### EXCUSÉ.E.S - REPRÉSENTÉ.E.S

Mme KLOPP  
Mme AVOGNON ZONON  
Mme BENZIANE  
Mme VIENNEY  
Mme MICHEL  
M. DAUMONT-LEROUX  
M. DE LA CROIX

a donné mandat à M. GAUTRAIS  
a donné mandat à Mme FENASSE  
a donné mandat à Mme SAINT GAL  
a donné mandat à M. LACHELACHE  
a donné mandat à Mme TRANCART  
a donné mandat à M. ORJEBIN  
a donné mandat à M. BERTRAND

### ABSENT.E.S

Mme INDJA, Mme LARABI

Le président ayant ouvert la séance, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

**Mme FENASSE** ayant obtenu la majorité des voix, a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a accepté.

Modification de la délibération n° 2025-03-23-P du 13 mars 2025 portant mise à jour des effectifs affectés à la Direction études, méthodes et évaluation des politiques publiques : ouverture de deux postes de Chargé.e d'évaluation au cadres d'emplois des attachés territoriaux

**LE CONSEIL,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code général de la fonction publique et notamment ses articles L.332-8, L.332-9 et L.332-14 ;

**VU** la Loi n° 2019-928 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

**VU** le Décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

**VU** le Décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés ;

**VU** le Décret n° 87-1100 du 30 décembre 1987 modifié portant échelonnement indiciaire applicable aux attachés territoriaux ;

**VU** le Décret n° 2010 - 330 du 22 mars 2010 modifié fixant l'échelonnement indiciaire applicable aux membres des cadres d'emplois régis par le décret n° 2010 – 329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale ;

**VU** le Décret n°2012-924 du 30 juillet 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;

**VU** la Délibération n° 2025-03-23-P du 13 mars 2025 portant mise à jour des effectifs affectés à la Direction études, méthodes et évaluation des politiques publiques ;

**CONSIDÉRANT** que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire de mettre à jour le tableau des effectifs et notamment de créer les emplois par délibération pour chaque poste et non collectivement par une seule annexe au budget ;

**CONSIDÉRANT** qu'en dérogation au principe énoncé à l'article L. 311-1 du Code général de la fonction publique, les dispositions de l'article L.332-8 2° permettent le recrutement sur un emploi permanent d'un.e agent.e contractuel.le, lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions, le justifient ;

**CONSIDÉRANT** que les dispositions de l'article L. 332-9 du Code général de la fonction publique permettent de fixer la durée du contrat conclu sur le fondement de l'article L. 332-8, à trois ans maximum, éventuellement renouvelable dans la limite maximale de six ans ;

**CONSIDÉRANT** que pour faire face à un marché de l'emploi dans ce domaine sous tension et afin de répondre aux besoins du service, il est nécessaire d'élargir les possibilités de recrutement aux agents contractuels du cadre d'emploi des Attachés Territoriaux ;

**CONSIDÉRANT** l'avis du Comité Social Territorial du 12 décembre 2024 ;

**Sur avis de la Commission des Finances,**

**Après en avoir délibéré,**

Modification de la délibération n° 2025-03-23-P du 13 mars 2025 portant mise à jour des effectifs affectés à la Direction études, méthodes et évaluation des politiques publiques : ouverture de deux postes de Chargé.e d'évaluation au cadres d'emplois des attachés territoriaux

**À LA MAJORITÉ**

Par 35 voix pour

M. GAUTRAIS, Mme KLOPP, M. CORNELIS, Mme FENASSE, M. SEYE, Mme AVOGNON ZONON, M. LACHELACHE, Mme NIAKHATE, M. MORA, Mme LELU, M. DAMIANI, Mme BENZIANE, M. GUENICHE, Mme NAIT-BAHLOUL, M. ORJEBIN, Mme BOUHADA, Mme CHARDIN, M. BRUNET, Mme MAFFRE-BOUCLET, M. MALLERIN, Mme GAUTHIER, M. KEITA, M. CLERGET, M. LEBLANC, Mme VIENNEY, Mme GARNIER, Mme MICHEL, M. MULLER, M. DAUMONT-LEROUX, M. BATTAL, Mme SAINT GAL, Mme TRANCART, M. RISPAL, M. NOMBO POATY, M. FOURESTIER

Par 3 voix contre

Mme LAROQUE, Mme CAZALS, M. TARGUI

Par 5 abstentions

Mme CHAMBRE-MARTIN, M. MATHIEU, M. BERTRAND, Mme CACAIS BARANGER, M. DE LA CROIX

**DÉCIDE,**

**Article 1** : L'article 2 de la délibération n° 2025-03-23-P du 13 mars 2025 portant mise à jour des effectifs affectés à la Direction études, méthodes et évaluation des politiques publiques est modifié afin d'autoriser le recrutement sur les deux postes permanents à temps complet de Chargé.e d'évaluation comme suit :

Direction Etudes méthodes et évaluation des politiques publiques	Chargé.e d'évaluation	2	Rédacteurs territoriaux Attachés territoriaux	Gérer, proposer, construire, mettre en œuvre et assurer le suivi des outils d'évaluation et d'analyse afin de rendre compte des programmes d'actions réalisés ou en cours et d'éclairer les choix dans une perspective d'amélioration de l'action publique au regard des orientations et objectifs municipaux	100
--	-----------------------	---	--	---	-----

Le surplus de la délibération n°2025-03-23-P est sans changement.

**Article 2** : les crédits correspondants sont inscrits au compte 012 de l'exercice budgétaire en cours.

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Fontenay-sous-Bois dans le délai de deux mois à compter de sa notification (ou de sa publication). L'absence de réponse à ce recours dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Melun – 43, rue du Général de Gaulle - 77000 Melun – dans le délai de deux mois :

- à compter de la notification (ou de la publication) de la délibération ;
- à compter de la réponse de l'administration, si un recours administratif a été préalablement formé. »

Transmission électronique en

Préfecture du Val-de-Marne

le .... 22.DEC.2025.....

POUR EXTRAIT CONFORME

Publication

le .... 23.DEC.2025.....

Jean-Philippe GAUTRAIS  
Maire

Notification

le .....

Certifié exécutoire



